

Pêcheries commerciales.—Le gouvernement de la province de Québec attache beaucoup d'importance à l'administration de ses pêches maritimes. A l'intention des producteurs et des pêcheurs, il dirige un réseau d'entrepôts frigorifiques pour la congélation et la conservation du poisson. Ce réseau compte 60 établissements ayant une capacité de congélation globale de 500 tonnes par jour et pouvant entreposer 25 millions de livres de poisson. Ces entrepôts rendent aussi de très utiles services aux pêcheurs en leur fournissant de la boëtte congelée et de la glace. En outre, le ministère possède et entretient 123 stations dans les petits ports de pêche, où le poisson est gardé en bon état avant d'être recueilli par des camions ou des bateaux, et il dirige aussi un séchoir artificiel dont la capacité de conditionnement est de trois millions de livres par année.

Le ministère a un personnel de gardes-pêche, de techniciens et de technologues chargés d'appliquer la loi de la pêche et d'enseigner l'emploi de nouvelles techniques en vue de l'expansion de l'industrie. L'administration centrale a son siège à Québec et il existe, à Gaspé, un bureau qui s'occupe des entrepôts frigorifiques. L'inspection du poisson est effectuée par des inspecteurs fédéraux investis par le gouvernement provincial de pouvoirs supplémentaires quant aux ventes locales.

Le ministère fait aussi œuvre de propagande auprès des pêcheurs et des producteurs auxquels il enseigne les méthodes les plus récentes servant à préparer le poisson et à obtenir des produits de haute qualité. La nouvelle école d'apprentissage en pêcheries de Grande-Rivière assure gratuitement aux pêcheurs de tous âges un enseignement théorique et pratique, alors que l'école supérieure des pêcheries de Ste-Anne-de-la-Pocatière donne un cours de quatre ans destiné à former des technologues. Le Service social-économique de cette institution encourage les associations coopératives de pêcheurs. Par l'entremise des caisses populaires, le Crédit maritime permet aux pêcheurs d'obtenir des prêts pour l'achat de bateaux et d'engins de pêche. Le ministère adhère à l'accord fédéral-provincial régissant la construction de petits chalutiers et de palangriers dont il assume le coût remboursable. L'ensemble de ces bateaux constitue ce qu'on appelle la flotte moderne de pêche du Québec. A la fin de 1961, elle comptait 65 chalutiers, 60 palangriers dont 10 cordiers et 50 gaspésiennes, ou petits cordiers, et 4 seineurs à la seine danoise. Ces différentes unités représentaient une valeur nominale totale de \$4,009,153. Après l'octroi fédéral de \$165 la tonne brute, le coût au pêcheur s'établissait à \$3,358,993 à la fin de 1961. La valeur nominale a augmenté de \$359,550 en 1961, et le coût au pêcheur s'est accru au cours de la même période de \$310,324. Québec lançait à la fin de 1961 son premier chalutier d'acier, le M/V *Bienvenue*. Sa longueur hors tout est de 78 pieds, et son tonnage brut de 121.7 tonnes.

Le ministère encourage le commerce du poisson par des campagnes de publicité dans les journaux et revues, des démonstrations culinaires, des films instructifs et la distribution gratuite de recettes et de feuillets publicitaires ainsi que par des expositions aux foires.

Les recherches biologiques et hydrographiques dans le golfe Saint-Laurent sont confiées à la station de biologie marine de Grande-Rivière. Le ministère possède aussi un laboratoire de limnologie dans la ville de Québec pour l'étude de la biologie des poissons d'eau douce du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires. L'aquarium de la ville de Québec, qui compte 30 grands réservoirs, met en montre des poissons d'eau salée et d'eau douce.

Pêches sportives.—La Division de la chasse et pêche sportive a juridiction sur les eaux intérieures. Elle compte un effectif de 350 gardes-pêche et gardes-chasse à service continu. Des permis sont exigés pour la pratique de la pêche sportive et de